

# COMMUNE DE LES CULLAYES

## Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 juin 2009

**Lieu :** Grande salle, Les Cullayes

**Présidence :** M. Vincent Lacoïn

**Vice-présidence :** Mme Claude Jordan

**Secrétaire :** Mme Anne-Laure Fritsché

**Copies :** Municipalité, Préfecture

La Municipalité siège avec tous ses membres : Mme Isabelle Lucas Sauterel, Messieurs Bernard Burri, Félix Rattin, Jean Gaumann et Adrian Schneider.

Le Conseil général a été légalement convoqué.

**A 20h03**, Monsieur le Président souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et les Conseillers.

L'assemblée est déclarée ouverte.

### **Monsieur le Président :**

Le bureau fonctionne ce soir normalement avec tous ses membres. On peut dès lors procéder à l'appel.

### **1. Appel :**

Démissionnaires : Mmes Anne-Catherine Schneider et Yamilé Vauthy et M. Ludovic Vauthy.

Sur 65 membres, 44 sont présents, 13 excusés, 8 absents non excusés. Plus du tiers des membres étant présent, le Conseil est légalement habilité à siéger.

Scrutateurs désignés pour la séance : Mme Patricia Dutoit  
Mme Ruth Fasel.

### **2. Assermentation**

Un nouveau membre est assermenté :

- Olivia CHARBONNET

### **3. Ordre du jour / Procès-verbal :**

1. Appel

2. Assermentation
3. Ordre du jour / Acceptation des procès-verbaux du 26.06.08 et 4.12.08
4. Courrier
5. Informations du Bureau du Conseil
6. Comptes 2008 – rapport de gestion  
préavis municipal n° 01/2009 et rapport de la commission de gestion
7. Réfection de la station de pompage de Praz-la-Tête – demande de financement de CHF 250'000.-  
préavis municipal n° 02/2009 et rapport de la commission des finances
8. Vente d'une parcelle communale  
préavis municipal n° 03/2009 et rapport de la commission des finances
9. Réfection de la salle communale – demande de financement de CHF 600'000.-  
préavis municipal n° 04/2009 et rapport de la commission des finances
10. Bureau du Conseil : renouvellement des membres du Bureau – élections
11. Commissions de gestion et des finances : élections
12. Informations de la Municipalité
13. Passage d'un Conseil général à un Conseil communal : présentation et vote d'intention
15. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque.  
Il est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2008 ne fait l'objet d'aucune remarque.  
Il est accepté par l'assemblée à l'unanimité moins deux abstentions.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2008 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est accepté à l'unanimité.

#### **4. Courrier :**

Lettres de démission de Mme Anne-Catherine Schneider et de M. Ludovic Vauthy.

Rapport du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes. Une copie de ce document peut être demandée à la secrétaire.

E-mail de M. Huguenet demandant pourquoi la séance du Conseil général n'est plus fixée au jeudi. Le Président M. Vincent Lacoïn explique que cette décision a été prise suite aux demandes de plusieurs membres.

#### **5. Informations du Bureau du Conseil**

Le Bureau du Conseil s'est réuni à 2 reprises avec la Municipalité pour discuter des préavis, et 2 réunions supplémentaires ont eu lieu pour un tour de table sur les questions concernant la commune. En dehors de ces réunions, certains points ont été concrétisés :

- Le transfert du bureau de vote de la Grande salle au Collège ; cette solution est doublement bénéfique puisqu'elle libère la grande salle et permet aux membres du bureau de vote d'être plus proche de leur outil informatique. Vu le nombre de personnes qui se déplacent au bureau de vote le dimanche matin, le hall du Collège est amplement suffisant. Pas de remarques de l'assemblée.

- Date des prochains Conseils généraux : suite à la demande de certains membres, les jours ont été changés. Les prochaines séances ont d'ores et déjà été fixées : le jeudi 17 septembre et le mercredi 25 novembre. Elles sont indiquées sur le site Internet de la commune.
- Réunions avec la Municipalité : suite au souhait du Président du Conseil général lors du dernier conseil, le bureau et la Municipalité se sont rencontrés 2 fois pour évoquer un certain nombre de points permettant un meilleur fonctionnement des relations entre le législatif et l'exécutif et permet de faire circuler l'information.
- Tout ménage distribué pour inciter les habitants de la commune à participer au Conseil général. Ce soir, ce n'est pas vraiment un succès, mais cette expérience sera renouvelée lors des deux prochaines séances et l'on pourra en tirer les conséquences.
- L'ordre du jour a paru dans le Courrier jeudi de la semaine passée et un résumé de la séance y paraîtra le jeudi de la semaine suivante.

Pas de commentaires de la part de l'assemblée.

## **6. Comptes 2008 – rapport de gestion - préavis municipal n° 01/2009 et rapport de la commission de gestion :**

### **- Préavis municipal n° 01/2009**

**Les comptes 2008 et le rapport de gestion présentent :**

des revenus pour un total de CHF	2'963'002.82
des charges pour un total de CHF	2'870'310.86
un bénéfice de CHF	92'691.96

Rapport de la Commission de gestion composée de Mlle Jessica de Bernardini, M. Simon Schneider et M. Michel Rossier Président rapporteur.

### **M. Michel Rossier :**

*« Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre Commission s'est réunie en date du 26 mai 2009 pour vérifier les comptes de la Commune pour l'exercice 2008.*

*Etant donné qu'aucune question particulière n'est ressortie de cette réunion, il n'a pas été nécessaire de rencontrer la Municipalité, ainsi que la Boursière.*

*En ce qui concerne les comptes eux-mêmes, leur examen détaillé ne conduit pas la Commission à vous faire part de remarques particulières autres que celles détaillées dans le préavis municipal 01/2009 et le rapport de gestion 2008.*

*A noter que nous pouvons constater un excédent de revenus réjouissant, en lieu et place d'un déficit prévu par le budget 2008. L'établissement d'un budget reste un exercice très délicat et périlleux et mieux vaut être un peu trop pessimiste que l'inverse.*

*La Commission de gestion recommande donc au Conseil Général*

- 1. d'approuver les comptes soumis par le préavis municipal n° 01/2009*
- 2. d'approuver le rapport de gestion présenté par la Municipalité*
- 3. de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Boursière, et de les remercier pour leur travail. »*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.  
Il n'y a ni questions ni remarques.

**Félix Rattin** : Il concède que c'est une année exceptionnelle. Dans le budget pour l'année prochaine, il y aura déficit. On peut déjà couvrir ce déficit avec les bénéfices reportés de cette année. Cependant, au niveau de la péréquation, la Municipalité ne va probablement pas toucher les mêmes montants qu'en 2008 et M. Rattin est donc un peu plus pondéré quant au résultat 2009. On ne devrait pas se faire de soucis pour l'année prochaine, mais la tendance des coûts au niveau de la facture sociale prend toujours plus de place et la marge de la Municipalité au niveau des disponibilités est toujours plus difficile.

M. Rattin tient à remercier le travail exceptionnel de Mme Patricia Dutoit.

L'assemblée procède au vote et accepte à l'unanimité moins une abstention le préavis n°01/2009.

Vu ce qui précède,

### **LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES**

- sur proposition de la Municipalité, préavis N° 01/2009,
- entendu le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

- **d'accepter le préavis sur les comptes 2008 et le rapport de gestion qui présentent :**

✓ des revenus pour un total de	CHF 2'963'002.82
✓ des charges pour un total de	CHF 2'870'310.86
✓ un bénéfice de	CHF 92'691.96

#### **7. Réfection de la station de pompage de Praz-la-Tête – demande de financement de CHF 250'000.- – préavis municipal n° 02/2009 et rapport de la commission des finances :**

Rapport de la Commission des finances :

*« La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 28 mai 2009 dans la composition suivante : M. Pascal De Bernardini, Eric Dammköhler – suppléant, Patrick Chappuis excusé pour surcharge de travail – et Monique Van Hoof en tant que premier membre dans la fonction de Président-rapporteur :*

*Rencontre des trois personnes précitées avec Mr. Rattin pour obtenir des éclaircissements le 3 juin 2009 et visite de la station Praz-la-Tête. Nous avons découvert ce qui se cache derrière les vitres cassées !*

*L'approvisionnement de l'eau et sa qualité irréprochable sont d'une importance capitale pour notre population.*

*La remise à neuf des installations et du bâtiment coûtera 250'000 Fr. TTC. Le coût de la télégestion représente déjà presque le quart de cette somme mais cet investissement est important car il permettra une gestion optimale de la station de pompage et son intégration dans la supervision globale du réseau de l'AIEJ.*

*On pourra peut-être compter sur une subvention de l'ECA d'environ 10% du montant des travaux (soit environ 20'000 Fr.). Par prudence, celle-ci n'est pas déduite sur le préavis municipal.*

*L'achat d'eau pendant la durée des travaux – 3 mois – à l'AIEJ est évalué à 27'000 Fr. La Municipalité nous dit avoir compté large pour ce point.*

*L'emprunt de 250'000 Fr. est prévu avec un amortissement sur 25 ans. Les charges annuelles sont de 17'500 Fr., soit 10'000 Fr. pour l'amortissement et 7'500 Fr. pour les intérêts. Une partie est à prévoir au budget 2009 et la totalité pour les années 2010 et suivantes.*

*Conclusion : Le plafond d'endettement de notre commune étant respecté, les charges de cet investissement sont supportables, la Commission des Finances vous propose d'accepter le préavis n° 02/2009 tel que présenté. »*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

**Mme Mariéthoz** demande en quoi consiste la télégestion car le montant lui paraît énorme.

**Mme Isabelle Lucas Sauterel** répond qu'il s'agit de tout ce qui est télécommandé. Tout est centralisé à Mézières ou une personne contrôle les différentes stations. Ce montant de 60'000 Fr. comprend donc tous les éléments de commande.

L'assemblée procède au vote et accepte à l'unanimité le préavis n°02/2009.

Vu ce qui précède,

### **LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES**

- sur proposition de la Municipalité, préavis N° 02/2009 du 11 mai 2009 – Réfection de la station de pompage de Praz-la-Tête,
- entendu le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

- ✓ d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 250'000.- pour cette réalisation,
- ✓ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 250'000.-,
- ✓ d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 25 ans.
- ✓ d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 100'000.- sur le fonds de réserve 9280.02.

### **8. Vente d'une parcelle communale – préavis municipal n° 03/2009 et rapport de la commission des finances :**

Rapport de la Commission des finances :

*« La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 28 mai 2009 dans la composition suivante : M. Pascal De Bernardini, Eric Dammköhler – suppléant, Patrick Chappuis excusé pour surcharge de travail – et Monique Van Hoof en tant que premier membre dans la fonction de Présidente-rapporteur :*

*Rencontre entre les personnes précitées et M. Rattin, le 3 juin 2009 afin de soulever quelques questions.*

*Cette parcelle se trouve vers les Grandes Ravaires. Elle est d'environ 1200 m<sup>2</sup> et déjà équipée. Prix demandé : 250 Fr./m<sup>2</sup>.*

*La vente permet à une famille du village de construire et à notre commune une entrée d'argent de 300'000 Fr. et permet également de diminuer l'emprunt pour les travaux de la Salle communale de moitié.*

*Conclusion : La Commission des Finances vous encourage à accepter le préavis n° 03/2009 tel que présenté. »*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Président lit tout d'abord l'e-mail de M. Huguenet qui n'a pas pu venir ce soir, mais qui aimerait faire part de son opinion qui est la suivante :

« Je tiens tout de même à vous faire part de mon désaccord concernant la vente d'une parcelle communale pour le prix indiqué. En effet, ce prix me semble sous-estimé actuellement pour du terrain équipé dans la région. Et même pour financer les travaux de la salle communale, les taux des emprunts étant très bas actuellement, il ne me semble pas judicieux de vendre ces terrains maintenant. »

**M. Jean Gaumann** tient à apporter des précisions sur ce préavis. Du fait que l'on se trouve sur le marché public, ces 250 Fr./m<sup>2</sup> représentent un prix de base. 2 personnes sont actuellement intéressées et le souci de la Municipalité est de donner la priorité à une famille du village. Or, ces personnes habitent toutes deux dans le village. Cette parcelle n'étant pas encore vendue, toute personne peut faire ses offres.

**Mme Anita Schaub** demande si cette parcelle sera vendue au plus offrant.

**M. Jean Gaumann** répond que c'est exact et qu'à prix égal, ce sera la personne du village qui aura la priorité.

**Mme Anita Schaub** remarque que si ces 2 personnes sont du village, il y aura une surenchère et donc vendue au plus offrant, ce que la Municipalité confirme.

**M. Georges Thonney** demande si la Municipalité va publier une annonce dans le journal pour la vente de cette parcelle, car si celle-ci est vendue par le biais du bouche à oreille, elle risque d'être vendue à un prix inférieur au prix du marché.

**M. Jean Gaumann** répond qu'il y aura une annonce officielle dans la FAO et/ou dans le Courrier.

**M. Georges Thonney** pense que cette valeur de base ne veut rien dire.

**M. Jean Gaumann** répond que cette valeur de base a été réfléchi. Pour exemple, cette année, 2 taxations qui venaient de l'extérieur du village qui concernaient une vente de parcelles dont le prix était même plus bas.

**M. Félix Rattin** précise que l'estimation faite pour le terrain de sa maison personnelle est de 250.-/m<sup>2</sup>. Il a donc semblé tout à fait correct à la Municipalité de prendre ce prix de

base dans la région. Il pense que si l'on prend un prix plus élevé, ce n'est pas sûr qu'il y ait des demandes.

**Mlle Jessica de Bernardini** demande si la Municipalité donne un terrain à la famille Horvarth-Hasenauer, telle que citée dans le préavis ou si on cherche une solution pour financer la salle communale.

**M. Jean Gaumann** répond que ce sont les premières personnes qui se sont approchées de la Municipalité. La Municipalité ne voulait pas cacher les personnes qui s'y intéressaient et s'est aperçue qu'il y avait d'autres personnes également intéressées et est donc ouverte à toute proposition.

**M. Philippe Chaubert** n'aimerait pas voir ce terrain acheté par un promoteur qui attendrait quelques années avant de le revendre par spéculation. Il pense aussi que la priorité doit être donnée aux personnes du village avec une obligation sur cette parcelle de construire rapidement.

L'assemblée procède au vote et accepte le préavis n°03/2009 par 36 oui et 9 abstentions.

Vu ce qui précède,

### **LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES**

- sur proposition de la Municipalité, préavis n° 03/2009 du 11 mai 2009 – vente d'une parcelle communale
- entendu le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

- ✓ d'accepter le préavis n° 03/2009 du 11 mai 2009 tel que présenté.

### **9. Assainissement complet de la cuisine, assainissement de la salle communale – préavis municipal n° 04/2009 et rapport de la commission des finances :**

Rapport de la Commission des finances :

*« La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 28 mai 2009 dans la composition suivante : M. Pascal de Bernardini, Eric Dammköhler – suppléant, Patrick Chappuis excusé pour surcharge de travail – et Monique Van Hoof en tant que premier membre dans la fonction de Présidente-rapporteur :*

*Rencontre entre les personnes précitées et M. Rattin le 3 juin 2009 afin que ce dernier nous explique plusieurs points.*

*Comme annoncé au mois de décembre 2008, les travaux pour la salle communale ont été reportés à 2010. Néanmoins des travaux préparatoires sont prévus en 2009.*

*Le montant des travaux, budgeté à 600'000 Fr. est élevé et pourrait correspondre à la construction d'une maison.*

*La Commission a demandé à la Municipalité (M. Rattin) si toutes les possibilités avaient été étudiées. La Municipalité a en effet évalué plusieurs solutions, y compris la destruction et la reconstruction d'une nouvelle salle, mais cette option coûterait plus d'un million de francs et l'attachement de la population à la salle actuelle est encore très grand.*

*Nous avons étudié les travaux planifiés. Un détail complet de chaque poste n'est pas encore disponible et le montant se réfère à l'étude faite.*

*Le coût d'investissement de 600'000 Fr. nous paraît, après les éclaircissements reçus, élevé mais correct.*

*La commune et sa population disposeront d'une salle communale multifonctionnelle avec un équipement professionnel.*

*La Commission trouve qu'il est important de pouvoir rentabiliser la salle après les travaux. Ce qui implique de prévoir entre autre, un marketing ciblé, de revoir les différents tarifs en vigueur... La Municipalité y a déjà pensé et nous a promis de mettre ces points en route dès qu'elle aura toutes les données en sa possession.*

*La Commission espère fortement que le préavis n° 03/2009 pour la vente de la parcelle au prix de 300'000 Fr. sera accepté, ceci pour diminuer de moitié le montant de l'emprunt, de l'amortissement et des intérêts relatifs. L'amortissement est prévu sur 25 ans.*

*Conclusion : Le plafond d'endettement de notre commune étant respecté, les charges de cet investissement sont supportables, la Commission des Finances vous propose d'accepter le préavis n° 04/2009 tel que présenté. »*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

**Mme Isabelle Dapaz** s'étonne du nombre de personnes prévues : 150 ! Ce nombre lui paraît élevé car lors de lotos par exemple, 120 personnes, c'était déjà beaucoup.

**Mme Isabelle Lucas Sauterel** répond que ce nombre de 150 personnes correspond à ce qui est écrit sur Internet, sur la page de location de la salle, et cela est compté large.

**M. Rodolphe Balsiger** précise que ce nombre de 150 personnes est indiqué dans le préavis lui-même, puisqu'il est écrit littéralement « remplacement de tout le mobilier de la salle communale par des tables et des chaises pour 150 personnes ».

**Mme Anita Schaub** se souvient que lors de la fête du village où 120 personnes venaient manger, on ne pouvait pas bouger, alors 150 personnes n'est tout simplement pas possible, sauf si on met une tente à l'extérieur. De plus, à son avis, le prix de 600'000 Fr. est élevé, voire même hors-prix puisque l'on parle de « révision » de plusieurs postes, mais pas de « remplacement ». Cela semble trop cher pour juste vérifier !

**Mme Isabelle Lucas Sauterel** concède qu'un montant de 600'000 Fr. peut paraître indigeste, mais on en a déjà pour 100'000 Fr. d'électricité de mise en conformité. Ensuite la cuisine coûterait 111'000 Fr. pour avoir quelque chose de professionnel. La ventilation n'est pas non plus aux normes, etc.

Si la Municipalité a fait le choix d'une cuisine professionnelle, c'est pour pouvoir rentabiliser cette salle en la louant avec possibilité de faire venir un traiteur. En effet, actuellement les traiteurs exigent un minimum d'installation. Cette salle devrait pouvoir être louée pour des séminaires d'entreprise également.

**Mme Micheline Mariéthoz** estime qu'il y a des rénovations superflues. D'accord pour la cuisine, mais, par exemple, pourquoi refaire le sol ? Est-il nécessaire d'uniformiser le sol ?

**M. Bernard Burri** : C'est important qu'il y ait une belle salle communale dans le village. Il y a longtemps qu'il n'y a pas eu de travaux de rénovation dans cette salle, peut-être 30 ans.

**M. Jacques-Alain Clément** précise que les derniers travaux, comme l'agrandissement datent de 1985.

**M. Bernard Burri** ajoute qu'il est nécessaire que cette salle soit rénovée car pour prétendre louer cette salle, il faut plus que 4 plaques sur une cuisinière de ménage pour 120 personnes sans machine à laver, sans moyens semi professionnels.

L'effort principal est dans les locaux techniques.

Pour information, la Municipalité est allée hier soir à Villette où ils ont construit une salle communale à peu près de la même taille que la nôtre, dans laquelle ils ont une scène, une cuisine et un hall d'entrée et qui leur a coûté 4.5 millions de Fr. La salle est louée 1'100.- par jour pour les personnes n'habitant pas Villette et 540 Fr. pour les citoyens.

Si on rénove cette salle, on pourra mettre un écran, un beamer et une installation technique adéquate afin de la louer pour des séminaires d'entreprise.

Concernant le sol, les différences de carrelage ne facilitent pas le nettoyage.

De plus, cette salle n'a pas de WC handicapés et l'accès en fauteuil roulant n'est pas aisé, raison pour laquelle des travaux seront faits.

Quant à l'installation électrique, la facture est toujours onéreuse car on doit mettre en conformité toutes ces installations, les derniers travaux ayant eu lieu en 1984.

**M. Jean Gaumann** précise que lorsqu'il était en charge de ce dicastère, il avait déjà obtenu une estimation de 120'000 Fr. uniquement pour la cuisine, sans parler de l'électricité et autres rénovations. La ventilation fonctionne actuellement très mal car obsolète. L'estimation actuelle a été réalisée par un bureau d'étude, donc par des professionnels. DE plus la Municipalité a visité plusieurs salles communales, dont celle de Ropraz.

Concernant le sol, le revêtement actuel ne permet pas d'être parfaitement lavé, ce qui pourrait poser des problèmes pour les cours de gymnastique qui ont lieu dans cette salle. Il existe des revêtements de sol très faciles à nettoyer.

**Mme Vitalia Torny** : pour exemple, il y a 3 ans, l'estimation pour la rénovation de la grande salle des Balances de Montpreveyres était de 700'000 Fr., uniquement pour l'isolation, la mise en conformité au niveau ECA, sans cuisine mais avec une scène.

**Mme Verena Ott** estime que le mobilier n'est pas si mal, alors pourquoi le changer ?

**M. Bernard Burri** : Les tables par exemple sont en mauvais état et trop lourdes On pourrait appliquer la politique du « saucisson » en se disant que l'on remplace cette année la cuisine, puis l'année prochaine le sol, puis l'année suivante le mobilier... mais la Municipalité veut voir loin dès aujourd'hui.

**M. Georges Thonney** : On parle d'assainissement de la cuisine, mais ne devrait-on pas également augmenter la surface de la cuisine ? Comment nourrir 120 personnes avec une surface actuelle si petite ?

**M. Bernard Burri** : La surface de la cuisine sera doublée en prenant sur le local attenant, ainsi les proportions entre salle et cuisine seront correctes.

**Mme Isabelle Dappaz** demande si de la place à été prévue pour le rangement du mobilier pour 150 personnes. Car dans le hall, ce n'est pas très beau.

**M. Bernard Burri** répond que l'on va se satisfaire du local actuel et qu'une fois que la salle est dressée, il n'y a plus de tables dans le hall.

Il ajoute que s'il y a des économies à faire, la Municipalité les fera, mais elle préfère annoncer un budget de 600'000 Fr. au maximum.

**Mme Ott Verena** : Au niveau des nuisances sonores, elle est aux premières loges. Pour l'instant, c'est le samedi soir, donc une fois par semaine ne gêne pas, mais si dans l'avenir la salle était louée plus souvent, quelles mesures seraient prises ?

**M. Bernard Burri** : la Municipalité y veille. La Municipalité est tenue par la police cantonale via le règlement de police

Ne pense pas que les séminaires d'entreprises généreront des nuisances

En tous cas, la Municipalité connaît les prescriptions en terme de bruit qui sont indiquées par la police cantonale, c'est-à-dire pas au-delà d'un certain nombre de décibels que l'on puisse tolérer. Au-delà de ce seuil, chaque citoyen pourra faire intervenir en premier lieu les forces de l'ordre et en deuxième lieu les autorités pour faire cesser le bruit.

**Mme Isabelle Dappaz** demande si au niveau du parking cela ne va pas engendrer un certain nombre de véhicules aussi bien en semaine qu'en week-end, comme le montre actuellement les mariages.

**M. Bernard Burri** répond que la capacité de la salle restera identique, mais que l'intérêt pour cette salle va augmenter et que peut-être cela engendrera des nuisances supplémentaires. Actuellement on trouve des solutions avec le parc communal et le parc derrière et il ne se rappelle pas que cela ait posé des problèmes jusqu'à présent.

**Mme Micheline Mariéthoz** : le prix de la location de la salle communale va donc augmenter, mais de combien ?

**M. Bernard Burri** : Effectivement, la Municipalité va ajuster le prix de la location.

Il y aura des tarifs différents selon le type de prestations choisies, c'est-à-dire que louer la salle plus les chaises et les tables n'aura pas le même tarif que si on loue uniquement la salle et également selon l'affectation de la salle, par exemple un bal de jeunesse coûtera le prix maximum et à l'inverse une location pour une réunion de 2 heures aura un prix moindre.

**Mme Micheline Mariéthoz** : Y aura t'il une différence de prix entre les citoyens de la commune et les non citoyens.

**M. Bernard Burri** répond affirmativement.

**Mme Marlyse Krieg** : Est-ce que cela ne va pas profiter plutôt aux autres communes ?

**M. Bernard Burri** répond que c'est d'abord le patrimoine des habitants de la commune. Elle sert d'abord pour les séances du Conseil Général, le Noël des seniors et pour les différentes fêtes du village, elle est donc affectée essentiellement aux gens de la Commune. Il ne pense pas que le fait que d'autres personnes connaissent notre village soit péjoratif.

L'idée est de donner un peu de vie à cette salle et que les habitants puissent en profiter mais pas d'en faire une opération commerciale, mais de la rentabiliser pour plus vite rentrer dans nos frais.

**M. Jean Gaumann** : rappelle que son expérience personnelle lui a permis de se rendre compte que cette salle n'est plus adéquate quand on veut utiliser la cuisine et qu'il ne la loue plus pour cette raison.

Si quelqu'un veut louer cette salle et utiliser la cuisine, la Municipalité ne peut que l'en dissuader.

L'assemblée procède au vote et accepte à 33 oui contre 3 non et 8 abstentions le préavis n°04/2008.

Vu ce qui précède,

## **LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES**

- sur proposition de la Municipalité, préavis n° 04/2009 du 11 mai 2009 – assainissement complet de la cuisine, assainissement de la salle communale
- entendu le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- ✓ d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 600'000.- pour cette réalisation,
- ✓ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 600'000.-, respectivement CHF 300'000.- en cas d'acceptation de la vente d'une parcelle communale selon préavis n° 03/2009.
- ✓ d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une durée de 25 ans,
- ✓ d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 100'000.- sur le fonds de réserve 9282.13.

### **10. Renouvellement des membres du Bureau du Conseil général :**

Monsieur le Président rappelle que le règlement du Conseil général stipule que l'élection doit se faire à bulletin secret et c'est ce qui sera fait s'il y a plusieurs candidatures pour les postes à repourvoir mais s'il n'y a qu'une candidature et si aucun membre ne s'y oppose, on procédera à une élection à main levée.

#### **Election du (de la) Président(e) du Conseil général :**

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidatures à la présidence du Conseil. Le Président actuel Vincent Lacoïn se porte seul candidat.

M. Vincent Lacoïn est réélu Président du Conseil général à l'unanimité par vote à main levée.

#### **Election du (de la) Vice-président(e) du Conseil général :**

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidatures à la Vice-présidence du Conseil. La Vice-présidente actuelle Madame Claude Jordan se représente.

Madame Claude Jordan est réélue Vice-présidente du Conseil général à l'unanimité par vote à main levée.

Le poste de secrétaire tenu actuellement par Mme Anne-Laure Fritsché, élue le 12 décembre 2007, n'est pas soumis à élection cette année car dure le temps d'une législature.

#### **Election des scrutateurs (trices) :**

Quant à l'élection des scrutateurs (trices), elle se fait à main levée.

Mmes Patricia Dutoit et Ruth Fasel terminent leur mandat et cèdent leur place aux suppléants actuels Mme Isabelle Dapaz et M. Emmanuel Scaiola. Ce dernier étant absent, Mme Ruth Fasel se propose si M. Scaiola devait refuser cette fonction.

Il faut donc à présent élire deux nouveaux scrutateurs (trices) suppléants (es). Mesdames Myriam Dammköhler et Mariéthoz se portent candidates et sont élues par vote à main levée à l'unanimité moins une abstention.

Le bureau du Conseil général est reformé pour une année.

## **11. Election des commissions de gestion, des finances et de recours :**

Comme le prévoit le règlement du Conseil général, le renouvellement des commissions de gestion et des finances se fait chaque année.

**Commission de gestion :** le Président Michel Rossier termine son mandat et cède sa place à Mlle Jessica de Bernardini à la présidence. Les autres membres de la commission sont M. Simon Schneider et M. Jacques-Alain Clément. M. Olivier Auberson se porte volontaire comme suppléant et est élu à l'unanimité par vote à main levée.

**Commission des finances :** la Présidente Mme Monique Van Hoof termine son mandat et cède sa place à M. Pascal de Bernardini à la présidence. Les autres membres de la commission sont MM. Patrick Chappuis et Eric Dammköhler. Mme Horvath-Hasenauer est désignée candidate comme suppléante de la Commission et est élue à l'unanimité par vote à main levée.

**Commission de recours :** Suite au départ de M. Ludovic Vauthy, Mme Ruth Fasel devient membre de cette commission. M. Philippe Chaubert se porte candidat comme suppléant et est élu à l'unanimité par vote à main levée.

**M. Rémy Schroeter :** est-ce que les nominations de ce soir vont devenir caduques s'il y a passage à un conseil communal ?

**Le président Vincent Lacoïn** répond que les nominations de ce soir sont pour une année et le passage à un Conseil communal ne pourrait avoir lieu qu'en 2011.

## **12. Informations de la Municipalité :**

**Le Syndic M. Bernard Burri** informe les membres des points suivants :

- Trois contrôles de vitesse ont été effectués sur le territoire de notre commune. Le jeudi 2 avril 2009 de 14h30 à 15h10 à la route de Servion : 75 véhicules contrôlés 17 dénoncés ; moyenne 22.7 %. Le mercredi 15 avril de 17h00 à 18h15 Rte du Signal n°13 : 109 contrôlés, 26 dénoncés, moyenne 23.9%. Lundi 20 avril de 6h50 à 8h30 Route de Servion n°3, juste après le giratoire : 93 véhicules contrôlés, 5 dénoncés ; moyenne de 5.4%. Les contrôles enregistrés durant cette période par la gendarmerie vaudoise sort une moyenne de 6.77 % d'infraction. Donc dans deux cas, les valeurs sont bien supérieures.
- Démission de la greffe municipale qui a donné sa démission pour raisons personnelles, pour la fin juillet 2009. Une offre pour ce poste à repourvoir paraîtra bientôt dans divers journaux.
- Le nouveau vice-syndic jusqu'au 30 juin 2010 sera M. Jean Gaumann.

**Félix Rattin :** Installation Bluewin TV. Swisscom ne peut actuellement pas fournir le nombre d'installations. M. Rattin s'est donc retourné près des installateurs attitrés dans notre région, soient Michel Rossier et l'entreprise Stucki et on peut dire qu'il y a au mois 50 installations à ce jour, ce qui est un très grand succès. Cela fonctionne parfaitement bien.

**M. Jean Gaumann :** Mise en place du columbarium et du jardin du souvenir. Pour rappel, les cendres sont déposées sans inscriptions dans le jardin du souvenir, tandis qu'au columbarium les cendres sont déposées dans des urnes (63 urnes au maximum) avec une inscription. Bientôt sera défini un règlement du cimetière et le moyen d'amortir le columbarium par des taxes qui devrait être soumis au vote au plus tard lors du Conseil général de décembre.

**M. Adrian Schneider** : La direction de l'établissement scolaire de Mézières a effectué un sondage auprès des parents des élèves du secondaire : horaire introduit pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2008-2009 concernant la réorganisation des cours. Il s'avère que 90% des parents sont extrêmement satisfaits avec ces horaires.

Par contre, ces mêmes parents sont nettement moins satisfaits avec les transports scolaires. Cela devrait être résolu pour l'année 2009-2010. 2 nouvelles lignes de bus PTT vont circuler dans Mézières, Ferlens et Servion et l'autre par Mézières, Servion, Les Cullayes, Montpreveyres, uniquement pour les transports à midi permettant à tous les élèves de la région de rentrer manger chez eux à midi.

### **13. Passage d'un Conseil général à un Conseil communal :**

Il s'agit de la question du passage d'un Conseil général à un Conseil communal et de la motion qui avait été déposée par Mme Ruth Fasel, MM. Jacques-Alain Clément et Michel Rossier, puis retirée lors du dernier conseil.

Suite à cette motion, le bureau du conseil a recherché les informations nécessaires à une présentation.

**Les dispositions légales** : Un Conseil communal devient obligatoire à partir de 1'000 habitants (loi sur les communes), mais une dérogation est prévue, où il est possible pour notre commune de demander ce passage et c'est le Conseil général qui doit le faire. La demande de dérogation doit être déposée avant le 30 juin 2010, les prochaines élections communales étant prévues pour mars 2011. En cas de passage à un Conseil communal, le nombre des conseillers communaux est fixé par le conseil avec un minimum de 25 pour une commune de notre taille et un maximum de 45. Le nombre de suppléants à élire est au minimum de 7. Les élections ont lieu au scrutin de liste majoritaire à 2 tours.

Les compétences d'un conseil communal et d'un conseil général sont les mêmes. La seule différence légale consiste dans le fait qu'il n'y a pas de référendum possible contre le Conseil général alors que le référendum existe pour contester les décisions du Conseil communal avec sanction possible de la population. C'est logique, car le Conseil général est la population alors que le Conseil communal est un ensemble de représentants. Et donc le règlement du Conseil général doit être changé.

#### **Les avantages d'un Conseil communal :**

- On peut parler d'une certaine professionnalisation. Les commissions se réunissent pour chaque conseil communal c'est-à-dire 3 ou 4 fois par année.
- Une relation plus directe et suivie avec l'exécutif.
- Des conseillers élus, donc peut-être plus responsables et plus motivés par rapport aux gens qui les ont élus.
- Moins de questions personnelles à traiter durant le conseil (point 14 divers) même si on ne peut pas dire que ce soit vraiment le cas dans notre commune.

#### **Les inconvénients d'un Conseil communal :**

- Compte tenu de notre population, 700 personnes environ, il risque d'être difficile de trouver le nombre de personnes motivées pour être candidates. Actuellement, nous sommes environ 12 si on prend le bureau, les commissions de gestion et des finances qui se réunissent plus souvent à nous impliquer plus que lors des 3 conseils généraux annuels. Après ce passage à un Conseil communal, il faudra environ 35 personnes, 25 candidats plus une dizaine de suppléants. De même, s'il y a plus que 15 démissions durant la législature, de nouvelles élections devront être organisées.
- Augmentation des coûts engendrés par les élections et le fonctionnement du Conseil communal.

- Alourdissement des procédures, notamment avec le risque de référendum.

**Le président M. Vincent Lacoïn** désire donner quelques conclusions personnelles :

*« Quand j'ai entamé ce travail d'analyse, je pense que j'étais parfaitement neutre sur le sujet. J'ai pu m'informer auprès de M. David Equey, adjoint du directeur du SECRI (Service des Communes et des Relations Institutionnelles), j'ai eu une correspondance avec M. Jean-François Croset, préfet du district, et j'ai rencontré Mme Anne-Marion Freiss, préfet du district également. Ils sont tous en faveur du maintien du Conseil général, du fait de la taille de la commune et de la difficulté que nous risquons d'avoir à trouver des conseillers, du fait de l'alourdissement des procédures et du fait aussi que un processus de fusion étant toujours dans l'air, selon eux, une telle démarche ne leur paraît pas adéquate maintenant. Donc au fur et à mesure de ces correspondances et rencontres, j'ai commencé à être convaincu par leurs arguments. Et puis, la semaine dernière, le SECRI m'a envoyé le document suivant :*

*« A la connaissance de mes collègues (préfets), trois communes ont été citées : celles de Givrins dans le district de Nyon et celle de Crassier et Montagny (Jura, Nord Vaudois). L'expérience de ces 3 communes a été positive. Sur ce point je vous transmets les informations de mon collègue Albert Van de Ray, préfet de ce district.*

*Je t'informe que la commune de Montagny est passé d'un Conseil général à un Conseil communal au 1<sup>er</sup> juillet 2006 (membres 25, suppléants 7, anciennement Conseil Général de 100 membres avec une fréquentation très ondulante selon l'ordre du jour et surtout un état d'esprit souvent orienté type affrontement, voire règlement de compte). Selon M. le Syndic, qui faisait partie de ceux qui craignaient le changement, il déclare que ses craintes étaient totalement infondées au vu des séances du Conseil communal qu'il vit depuis le changement. Aucun problème concernant la désignation des commissions, constatation que le fait d'être élu contribue à une prise de responsabilité bien consciente chez les conseillers, fréquentation très bonne aux séances et à 25, le temps des discussions avec décisions est plus court. Au nom de la Municipalité, il déclare qu'il ne voudrait pas revenir au Conseil général ».*

**Le Président M. Vincent Lacoïn** ajoute qu'il se devait, par honnêteté, de dire au Conseil Général , qu' après avoir été partiellement convaincu par nos 2 préfets sur le non passage à un Conseil communal, ce dernier e-mail avait refait l'équilibre.

La Municipalité des Cullayes n'a pas voulu prendre position et s'accommodera des deux solutions.

La discussion est ouverte.

**M. le Président** donne d'abord la parole aux motionnaires.

**M. Michel Rossier** dit qu'il est relativement neuf dans la vie politique d'une commune mais qu'il est en faveur d'un Conseil communal car il a vécu l'expérience d'il y a quelques années ou beaucoup de personnes s'étaient fait assermenter lorsqu'il avait fallu voter pour des sujets tels que la fusion ou le rachat du Raisin, qui ne sont plus jamais revenues. Cela lui a déplu et pense qu'il faut plus de professionnalisme et de sérieux.

**M. Jacques-Alain Clément** est en faveur d'un Conseil communal. Pas d'argument mais par exemple, ce soir les 2 personnes qui étaient contre le rachat du Raisin ne sont pas présentes pour décider d'une dépense de 600'000 Fr. pour l'assainissement de la salle communale.

**Mme Isabelle Dappaz** pense que s'il y a fusion dans les 2 ans, ce n'est pas la peine de faire tout ce travail. Est-ce que Municipalité sait quelque chose sur ce sujet ?

**M. Bernard Burri** : S'il n'y a pas d'informations, c'est parce qu'il n'y a pas grand-chose qui se passe actuellement. Le Conseil communal de Mézières a voté une motion pour relancer un processus de fusion. Pour fusionner, il faut être plusieurs, donc on doit attendre cette décision. Cette motion a été déposée et a fait l'objet d'un recours auprès du Conseil d'état qui a donné raison au recourant dans la forme. Elle va repasser une fois au Conseil communal de Mézières et si cette motion passe, il y a de fortes chances qu'ils prennent contact avec leurs voisins. On ne sait pas quand mais en tous cas pas à l'ordre du jour du conseil de juin à Mézières. Donc pas de réponse avant septembre. On sait que le projet de fusion initial était avec Mézières, Servion, Montpreveyres. Pour l'instant pas de discussions formelles sur un projet. C'est dans l'air du temps. Sera-ce dans 5, 10 ou 15 ans ? C'est trop tôt pour le dire.

**Mme Vitalia Torny** informe que le Conseil Général de Montpreveyres a reçu une motion demandant une fusion et d'approcher les communes voisines pour un projet de fusion. La Municipalité recevra des courriers prochainement.

**M. Bernard Burri** confirme qu'il a déjà cette information, mais n'a pas reçu encore de demandes officielles.

**Mme Myriam Dammköhler** : Si on passe au Conseil communal et que les autres restent au Conseil général, est-ce que le nombre de délégués pour les commissions (telles que l'AIESM) changerait ?

**M. Jean Gaumann** répond que non, car le nombre de délégués est au prorata du nombre d'habitants.

**M. Rémi Schroeter** demande pourquoi l'on parle de passer à un Conseil communal si le nombre minimal de citoyens est de 1'000 ?

**Le Président M. Vincent Lacoïn** répond que c'est exact, mais que chaque commune peut demander une dérogation si sa population est comprise entre 400 et 1'000 habitants. Une demande peut-être faite, mais avant la fin de la législature, en l'occurrence, pour nous, avant le 30 juin 2010.

**Le Président M. Vincent Lacoïn** passe au vote d'intention, à savoir si les membres du Conseil général estiment qu'il faut continuer le processus pour passer à un Conseil communal.

Le vote se fait à main levée : 20 votes favorables à continuer le processus, 12 votes favorables au maintien du Conseil général et 11 abstentions.

Donc le processus de passage d'un conseil général à un conseil communal doit continuer.

Lors du prochain Conseil général, une commission sera nommée, chargée d'étudier et de proposer des conclusions puis auront lieu les votations au Conseil Général de novembre 2009.

#### **14. Divers et propositions individuelles :**

Le bureau n'a reçu au courrier aucune proposition.

Une personne non membre du Conseil Général pose la question suivante : à propos des contrôles de circulation, est-ce qu'un processus de sécurité sera mis en place.

**M. Bernard Burri** remarque que c'est un sujet qui revient régulièrement au conseil. Les contrôles de vitesse sont de la compétence cantonale, elle contrôle, elle sanctionne les infractions et ça s'arrête là. Après il appartient à la Municipalité de faire quelque chose

quand elle estime la situation intolérable. Il faut qu'il y ait des motionnaires qui demandent à la Municipalité de prendre les mesures qui s'imposent.

**Le Président M. Vincent Lacoïn** rappelle que les membres du Conseil général ne doivent pas se reposer sur la Municipalité ; ils ont aussi des droits de proposition pour des mesures, comme par exemple la motion déposée. Proposer et pas seulement voter pour les préavis.

Monsieur le Président remercie l'assemblée et lève la séance à **22h07**.

Le Président

La secrétaire

Vincent Lacoïn

Anne-Laure Fritsché

Les Scrutatrices

Patricia Dutoit

Ruth Fasel